

COMpte RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 MAI 2019
EN MAIRIE DE SAINT JEAN D'ARVEY

Présents : Martine BUENSOZ, Gaston CARRAZ, Jocelyne CARRON, Alain CHEVRE, Pierre DAYET, Sandra DOS SANTOS, Nicolas FAVRE, Marie Gabrielle FEASSON, Evelyne GRANGEAT, Bernard JANUEL, Jean Charles METRAS, Nathalie MOLLARD, Adeline VINCENT.

Excusés : Jacques DUCHEMIN, Nicolas FAVRE

Absents :

Procurations : Nicolas FAVRE à Claire BELLY, Jacques DUCHEMIN à Bernard JANUEL

Invités : Lionel FIGINI

13 présents, 15 votants, le quorum est atteint.

➤ Ouverture de séance :

Par Monsieur le Maire à 20h05.

➤ Election du secrétaire de séance :

Adeline VINCENT est retenue.

➤ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 15 avril 2019

Ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

1. Délibérations:

1.1 Administration générale : décision du Maire

1.1.1. Rénovation de l'école élémentaire : choix de la maîtrise d'œuvre

Le cabinet Louis et Périno de Chambéry a été choisi. Une première esquisse a déjà été présentée au comité de pilotage.

1.1.2. Rénovation des points lumineux : demande de subvention à la Région

1.1.3. Rénovation de l'école élémentaire : demande de subvention au conseil départemental au titre du CTS

1.1.4. Rénovation de l'école élémentaire : demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR (dotation pour l'équipement des territoires ruraux)

1.1.5. Rénovation de l'école élémentaire : demande de subvention à l'Etat au titre du DSIL (dotation de subvention d'intérêt local)

1.2 Administration générale : autres

1.2.1. Implantation d'une fromagerie

L'objectif est de valoriser le lait issu d'élevages du plateau de la Leysse, pouvant être transformé en AOP Tome des Bauges, en fédérant les éleveurs et acteurs du territoire autour d'un projet de création d'atelier de transformation fromagère du plateau de la Leysse et un lieu de vente. Ce projet a pour objectif de gérer l'espace agricole de manière durable en s'appuyant sur plusieurs partenaires (le syndicat interprofessionnel de la Tome des Bauges, le PNR du massif des Bauges, l'association des agriculteurs du Parc, la fédération départementale des coopératives laitières, la chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc, la communauté d'agglomération Grand Chambéry, ...). Les établissements CHABERT seraient également acteur de ce projet pour la fabrication et l'affinage des fromages dans leur cave située à Gruffy. Un portage foncier, entre l'EPFL de la Savoie et Grand Chambéry, permettrait l'acquisition du foncier nécessaire à cette activité.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour l'installation d'une fruitière sur le territoire de Saint Jean d'Arvey, mais exprime sa réticence à la coopération avec un industriel.

Votes pour à 14 voix, contre à 0 voix et abstention à 1 voix

1.2.2. Grand Chambéry : révision des statuts

Grand Chambéry souhaite engager la révision de ses statuts afin de prendre la compétence soutien à l'enseignement supérieur universitaire, à travers plusieurs axes d'interventions :

- participation au financement des sites et établissements d'enseignement supérieur, en privilégiant les projets destinés à mettre en adéquation l'offre de formation et les besoins nés des spécificités du territoire,
- articulation avec l'université pour valoriser le foncier situé à Jacob-Bellecombette et le siège de l'université situé rue Marcoz à Chambéry.

Au même titre que toutes les intercommunalités de la Région accueillant sur leur territoire leur université, Grand Chambéry doit à son tour se saisir statutairement de la compétence enseignement supérieur universitaire.

Il est proposé la révision des statuts de Grand Chambéry relatif au soutien à l'enseignement supérieur universitaire.

Votes pour à 15 voix, contre à 0 voix et abstention à 0 voix

1.2.3. Multi accueil des croés : modification du règlement de fonctionnement

Le règlement de fonctionnement de la structure communale multi accueil « Les Croés » a été adopté par délibération en date du 24 septembre 2012, Annuellement, il convient de le modifier pour prendre en compte l'évolution de l'organisation et des besoins du service. Cette année, deux propositions de modifications importantes sont proposées, à côté de petits points d'actualité comme l'évolution du projet pédagogique ou les précisions quant à la conservation des repas fournis par les familles :

- 1 - la fermeture de la structure deux demi-journées pour réunions pédagogiques de l'équipe,
- 2 - l'ajout d'un critère d'admission concernant les fraties pour ne pas bloquer une place sur une trop longue période, la commission d'admission préconise de fixer le délai d'entrée au sein de la structure au plus tard le 1er novembre de l'année en cours.

Le conseil municipal est sollicité pour valider la modification du règlement de fonctionnement de la structure multi-accueil et charge le Maire de transmettre aux familles, ainsi qu'à la C.A.F. de la Savoie le règlement de fonctionnement ainsi modifié.

Votes pour à 15 voix, contre à 0 voix et abstention à 0 voix

1.3 Foncier

1.3.1. Acquisition d'une parcelle de terrain au lieudit les Villards

Le Plan Local d'Urbanisme prévoit au lieudit « Les Villards » un emplacement réservé n°15, situé sur la parcelle section E n°226, destiné à l'aménagement d'espace de stationnement (avec aires aménagées pour les déchets). L'acquisition du foncier est aujourd'hui possible dans le cadre de la vente de la parcelle E n°226 par son propriétaire et au terme d'échanges avec celui-ci. Il s'agit donc d'acquérir un terrain d'une superficie d'environ 24 m², issu de la division de la parcelle mère section E n°226, au prix de vente de 90 € le m².

Il est proposé l'acquisition d'une partie de l'assiette foncière de l'emplacement réservé situé au lieudit « Les Villards » afin de réaliser une aire de stationnement. Cette acquisition sera régularisée par un acte notarial, les frais d'établissement de l'acte et de géomètre seront pris en charge par la commune, et le Maire représentera la Commune lors de la signature de l'acte de vente à intervenir

Votes pour à 15 voix, contre à 0 voix et abstention à 0 voix

1.4 Administration générale : autres

1.4.1. Comité d'animation : subvention exceptionnelle

Le conseil municipal a fixé deux types de subventions aux associations, les subventions systématiques (sous conditions) de 100€ et les subventions exceptionnelles sur projet. Le comité d'animation sollicite une aide à hauteur de 168€ pour le financement des frais d'organisation musicale des manifestations du 15 juin et du 13 juillet, animations en lien avec la commune et les pompiers. L'accord du conseil municipal est sollicité pour l'attribution de la somme demandée.

Votes pour à 15 voix, contre à 0 voix et abstention à 0 voix

1.4.2. Budget général : décision modificative n°1 / 2019

Une modification des prévisions du budget primitif doit être réalisée afin de prendre en compte :

- les acquisitions et cessions à l'euro symbolique entre l'OPAC de la Savoie et la commune,
- les honoraires d'études Maître CAMOZ de 3 200 euros (sur une valeur totale de 180 000 euros)
- l'acquisition par la commune d'une parcelle de terrain de 6 000 euros

Votes pour à 15 voix, contre à 0 voix et abstention à 0 voix

2. Informations diverses :

- Enquêtes publiques

Révision du PLU lié au projet Penhelios

Enquête publique du 14 juin au 4 juillet

Présence du commissaire enquêteur le 14 juin de 9h à 12h et le 4 juillet de 17h à 20h à la maison des associations de St Jean et au siège de Grand Chambéry le 18 juin

PLUIHD

Enquête publique du 17 juin au 8 août

8 lieux d'enquête sur l'agglomération dont St Jean pour le plateau de la Leysse

Présence de commissaire enquêteur à la maison des associations (entrée haute)

20 juin 16h à 19h, 26 juin 16h à 19h, 29 juin 9h à 12h, 2 juillet 16h à 19h, 13 juillet 9h à 12h, 19 juillet 9h à 12h, 29 juillet 16h à 19h, 3 août 9h à 12h, 5 août 16h à 19h, 8 août 16h à 19h

- Alpage du Nivolet : évolution du cadre administratif

Dans le cadre du renouvellement du bail de l'alpagiste, et suite à la journée sur le terrain le 11 mai, et diverses réunions, notamment avec la présidente des AFP de Savoie, il est proposé une évolution vers la création d'une Association Foncière Pastorale afin de regrouper les propriétaires pour mise à disposition de l'alpage dans les années futures.

- Fermetures exceptionnelles des services poste, bibliothèque, mairie

Du 30 mai au 2 juin pour le pont de l'Ascension

- Travaux du conseil municipal jeunes

Les enfants ont réalisé de nouveaux panneaux sur la sécurité avec l'aide de Gally, ils souhaitent les installer en bordure de route comme précédemment.

- Dates à retenir :

- Spectacle au fil du jeu 25 mai
- Comité de lecture 6 juin à 18h
- Fête du pain 9 juin
- Concours de pétanque 9 juin
- Bauges y cimes avec la FFME le we des 15 et 16 juin
- Kermesse, fête de l'été, feux de la Saint Jean le 15 juin dès 16h
- Tournoi de foot du CMJ 29 juin à 10h
- Comité de pilotage pour les travaux de l'école élémentaire, associant tous les élus, le 11 juillet à 20h
- Forum des associations 6 septembre 17h30

➤ Clôture de séance :

Par Monsieur le Maire à 21h30

➤ Monsieur le Maire propose un échange avec la salle sur les différents points abordés en conseil municipal.

Pour le conseil municipal,
La secrétaire de séance.
Adeline Vincent